

L'appréciation de l'aptitude physique du salarié*

PLAN

1. Le rôle du médecin du travail

- La surveillance médicale des salariés : les nouvelles règles du jeu depuis la loi travail du 8 août 2016
- Le rôle de conseil et d'alerte

2. Les conséquences juridiques de l'avis du médecin du travail

- Les différentes visites médicales
 - *La visite d'embauche et la visite d'information et de prévention*
 - *La visite de pré-reprise*
 - *Les visites de reprise*
- Les avis d'aptitude avec réserves et les nouvelles exigences concernant la rédaction des avis médicaux
- Le constat de l'inaptitude
- Les incidences des avis d'inaptitude totale
- Les recommandations du médecin
- La recherche d'un reclassement (modalités, rôle du médecin du travail)
- Les propositions de reclassement
- Les refus de reclassement
- L'impossibilité de reclassement : conséquences (licenciement : forme et fond)

3. Les contestations des avis

- Les voies de recours ouvertes à l'employeur et au salarié
- L'incidence du recours

ARGUMENTAIRE

Ce stage a pour objectif de cerner les nouvelles obligations pesant sur l'employeur en matière de contrôle de l'aptitude physique des salariés avec l'application de la loi travail du 8 août 2016. Il doit permettre au chef d'entreprise d'appréhender la relation avec le médecin du travail ainsi que de déterminer les conséquences résultant des avis d'aptitude et d'inaptitude.

* Cette session de formation et d'information sur la prévention des risques professionnels a bénéficié du concours financier de la branche AT-MP de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs Salariés.